

Les mots nouveaux des dictées 1 à 3.

Un département : En France, un département est une division administrative du territoire. La France est divisée en cent un départements dont quatre-vingt-seize sont situés en métropole et quatre en outre-mer.

Un arrondissement : En France, un arrondissement est une division d'un département, administrée par un sous-préfet, qui assiste le préfet du département. Les arrondissements ont été créés en 1800 afin de remplacer les districts qui existaient depuis le début de la Révolution française.

Le patrimoine : Le patrimoine d'une ville ou d'un pays, c'est ce que cette ville ou ce pays possèdent de leur passé par héritage. C'est avec la création des musées que le patrimoine commence à être reconnu. Les peintures, les sculptures, les monuments anciens font partie du patrimoine.

Un terminus : C'est la dernière station d'une ligne de transport.

Un quartier : Partie d'une ville ayant certaines caractéristiques ou une certaine unité : Un quartier résidentiel. 3. Environs immédiats, dans une ville, du lieu où on se trouve et, en particulier, du lieu d'habitation : Les gens du quartier.

Un réseau : Les *transports* en commun fonctionnent en *réseau*, c'est-à-dire qu'une société exploitante gère les véhicules, les conducteurs, les horaires, la sécurité.

Le tourisme : Le tourisme est le fait de quitter son domicile pour voyager, visiter un lieu ou simplement y séjourner pour le plaisir, dans le cadre de ses loisirs, par exemple durant les vacances

Une façade : Chacune des faces extérieures d'un bâtiment (façade principale, façade postérieure, façades latérales).